



# Les femmes et le travail

*Deuxième séminaire à l'intention des membres d'instances  
parlementaires traitant de la condition de la femme et  
de l'égalité entre les sexes*  
Siège de l'UIP, Genève, 6-8 décembre 2007



## DOCUMENT D'INFORMATION

### 1. OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Aujourd'hui, les femmes représentent près de 40 pour cent de la main d'œuvre totale. Toutefois, les femmes sont toujours défavorisées au travail, leur activité étant majoritairement non rémunérée ou sous-rémunérée par rapport à celle des hommes. Promouvoir l'accès des femmes au marché du travail et renforcer leur contribution économique sont des facteurs clés du développement et de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Le séminaire sur le thème *Les femmes et le travail*, organisé par l'Union interparlementaire et l'OIT, portera sur la participation des femmes au marché du travail, dans le contexte mondial actuel, et abordera la question des différentes formes de discrimination, tant anciennes que nouvelles. On y privilégiera deux grands thèmes : l'accès au travail et la sécurité au travail. On s'y intéressera en particulier aux questions liées aux femmes qui entreprennent, au travail non rémunéré, à l'égalité des salaires et à la discrimination ou l'exploitation dans le travail. On s'efforcera d'y définir les mesures appropriées que peuvent prendre les parlements pour instaurer l'égalité entre hommes et femmes dans ce domaine.

Ce séminaire visera à sensibiliser les parlementaires aux nouveaux défis qui se posent en ce qui concerne les femmes et le travail. On s'efforcera à y définir des domaines d'action prioritaires et des initiatives et stratégies parlementaires permettant de parvenir à l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail.

### 2. PROGRAMME PROVISOIRE

Le programme provisoire du séminaire est annexé.

### 3. ORGANISATION DES DEBATS

Des parlementaires et/ou des experts et des représentants d'organisations internationales présenteront les thèmes à l'ordre du jour. L'accent sera mis sur le débat et on s'efforcera d'allouer suffisamment de temps à un échange de vues ouvert.

Conformément à la pratique de l'UIP, tous les participants auront les mêmes droits de parole. Pour que les débats soient fructueux et animés, les dispositions suivantes seront prises :

- a) Il n'y aura pas de liste d'orateurs. Une fois qu'un point à l'ordre du jour aura été présenté par les intervenants, la parole sera donnée aux participants pour des questions et observations.
- b) L'expérience a montré que les déclarations rédigées à l'avance ne sont pas adaptées à ce type de réunion. Sous réserve des dispositions que la Présidence pourra prendre en fonction des circonstances, des déclarations orales pourront être autorisées mais elles ne devront pas dépasser cinq minutes. Les participants pourront, toutefois, prendre la parole plusieurs fois sur chaque thème, en particulier pour réagir à d'autres déclarations.
- c) Le Secrétariat de l'UIP établira un rapport sur les débats du séminaire pour diffusion auprès des parlements participants, des organes directeurs de l'UIP et des organisations intéressées.

### 4. PARTICIPATION

Le séminaire est ouvert aux parlementaires membres des commissions traitant directement ou indirectement de la condition de la femme et de l'égalité des sexes. La réunion est ouverte en outre aux parlementaires qui travaillent sur les questions d'emploi dans leur pays. Les délégations ne devront pas compter plus de trois personnes, y compris les conseillers.

## 5. LANGUES

Le Secrétariat de l'Union interparlementaire assurera l'interprétation simultanée en anglais, arabe, français et espagnol.

## 6. LIEU ET DATE

Le Séminaire se tiendra du 6 au 8 décembre 2007 au Siège de l'Union interparlementaire à Genève.

## 7. INSCRIPTION DES DELEGUES

Les parlements participant au séminaire **sont priés de faire connaître, avant le 21 novembre 2007 la composition de leur délégation en utilisant le formulaire d'inscription ci-joint.**

Ces renseignements doivent être envoyés à l'adresse suivante :

▶ Union interparlementaire	Téléphone : +41 22 919 41 50
Chemin du Pommier, N° 5	Fax : +41 22 919 41 60
Case postale 330	Courriel : <a href="mailto:postbox@mail.ipu.org">postbox@mail.ipu.org</a>
1218 Le Grand-Saconnex / Genève	
Suisse	

## 8. VOYAGES

Les délégués se chargent de l'organisation de leur voyage.

## 9. VISAS

L'entrée en Suisse est strictement réglementée et est refusée à quiconque ne possède pas le visa requis. Les délégués ayant besoin d'un visa d'entrée doivent le demander au consulat ou à la mission diplomatique suisse chargée de ces formalités dans leur pays de résidence.

Nous appelons votre attention sur le fait que l'aéroport de Genève est situé à la frontière franco-suisse et que l'on peut y accéder du côté français. Certains vols venant de Paris ou d'autres aéroports français à destination de Genève sont considérés comme des vols intérieurs. Aussi les délégués devront-ils déterminer si un visa français est requis pour certaines nationalités transitant par un aéroport français à destination de Genève.

## 10. RESERVATIONS DE CHAMBRES D'HÔTEL

Les questions d'hébergement devront être réglées par les participants, soit par l'intermédiaire de leur agence habituelle, soit par l'Office du tourisme de Genève. Les délégations qui souhaitent faire appel aux services de l'Office du tourisme de Genève sont aimablement priées d'utiliser le formulaire de réservation de chambres d'hôtel ci-joint. Toutefois, nous appelons votre attention sur le fait que seules les demandes de réservation de chambres d'hôtel renvoyées avec les coordonnées d'une carte de crédit, comme garantie, seront confirmées. Les formulaires devront être retournés directement à l'Office du tourisme de Genève au plus tard le **21 novembre 2007**, avec copie au Secrétariat de l'UIP.

## 11. TRANSPORT A GENEVE

L'Union interparlementaire ne se charge pas des transports dans Genève.

## 12. RECEPTION

Il y aura une réception pour les participants au Siège de l'UIP le 6 décembre à 18 heures.